Réf. Farde e-Assemblées : 2440003

N° OJ : **14**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Asbl "Brussels by Night".- Subside : 50.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 et l'article 56110/33202 du budget ordinaire de 2021;

Considérant que l'asbl "Brussels by Night" demande un subside de 50.000,00 EUR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 50.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl "Brussels by Night", réparti comme suit au budget ordinaire 2021 :
- article 76201/33202 : 25.000,00 EUR;
- article 56110/33202 : 25.000,00 EUR.

Article 2.- Adopter la convention de partenariat qui sera établie entre l'asbl "Brussels by Night" et la Ville de Bruxelles afin de définir le cadre et la mission précise de l'asbl "Brussels by Night".

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)